



**FONDATION
D'AIDE SOCIALE ET CULTURELLE
DU CANTON DE VAUD**

Rapport d'activité
Juillet 2014 - Juin 2015

Sommaire

1. Préambule	3
2. Billet de la Présidente	3
3. Répartitions cantonales	5
3.1 Modalités de répartition des bénéfiques entre cantons.....	6
3.2 Montant distribué dans le canton de Vaud.....	6
4. Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud	7
4.1 Liste des membres du Conseil de Fondation.....	8
4.2 Secrétariat général et administration.....	8
4.3 Organisation.....	9
4.4 Charges de fonctionnement.....	10
5. Modalités d'attribution et règles d'octroi	10
6. Domaines et répartition	11
6.1 Groupe d'experts « social ».....	12
6.2 Groupe d'experts « culture ».....	13
6.3 Groupe d'experts « promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit ».....	14
6.4 De plus en plus de demandes.....	15
7. Evolution des demandes et des attributions de dons	16

1. Préambule

Ce rapport d'activité présente les soutiens octroyés par la Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud (ci-après la FASC) entre juillet 2014 et fin juin 2015. Ce sont plus de 36,5 millions de francs qui ont été distribués durant l'exercice sous revue. Ce montant a permis d'appuyer la réalisation de plus de 600 projets d'utilité publique.

2. Billet de la Présidente

Présenter à la fin de chaque exercice un rapport d'activité détaillé répond à une obligation réglementaire. Ainsi, fidèlement depuis sa constitution en 2010, la FASC revient périodiquement sur l'année écoulée en publiant des informations factuelles et chiffrées sur la réalisation de sa mission d'attribution des dons à des institutions d'utilité publique actives dans le canton de Vaud.

Vous découvrirez au fil des pages les principales données qui reflètent les 12 derniers mois. Nous tenons à ce que l'activité déployée par la FASC dans les différents champs d'intervention que sont la culture, le domaine social, le domaine de la promotion, de la recherche, du tourisme, de l'environnement et du patrimoine construit, soit rapportée dans un esprit de transparence.

Il convient cependant de garder à l'esprit que l'ensemble des soutiens accordés par la FASC représentent un important travail d'examen en profondeur de chaque dossier qui nous est adressé. Il requiert également un suivi et un contrôle rigoureux de chaque don attribué, parfois sur plusieurs années.

Accomplir tout cela n'est possible que grâce à l'engagement de celles et ceux qui apportent, dans le respect des responsabilités, leur précieuse contribution à chaque étape du processus et

participent à l'amélioration continue du fonctionnement de l'institution.

Que toutes et tous, membre du Conseil de Fondation, réviseurs de la fiduciaire, experts externes, personnel du secrétariat général soient chaleureusement remerciés. Ce sont les hommes et les femmes qui œuvrent ensemble qui font la différence.

A cette égard, j'aimerais dire ma reconnaissance à Philippe Maillard et Michel Renaud qui ont siégé au sein du Conseil de Fondation jusqu'à fin 2014. Bienvenue à Hélène Brioschi-Lévy et Rebecca Ruiz qui ont pris le relais.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A.M. Maillefer', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Anne-Marie Maillefer
Présidente

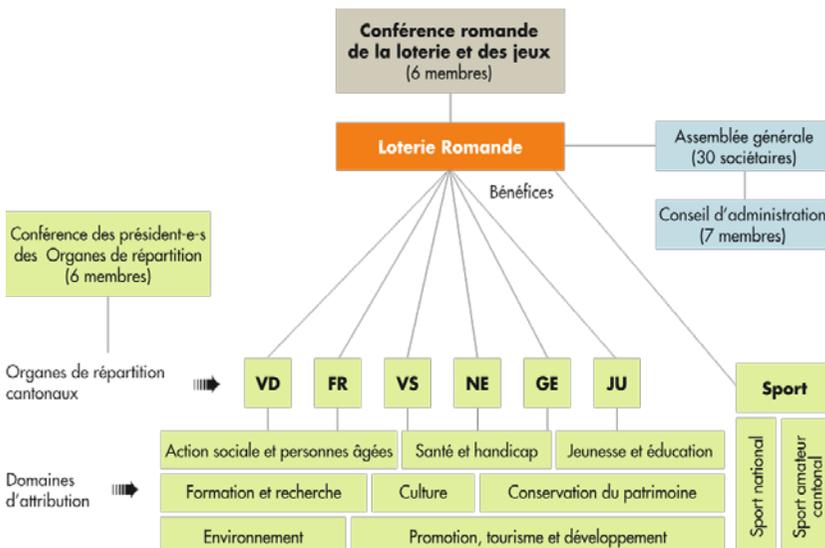
3. Répartitions cantonales des bénéfiques

Les bénéfiques nets de la Loterie Romande sont intégralement remis aux Organes de répartition des six cantons romands : Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura.

Dans chacun des cantons romands, une commission cantonale indépendante est chargée de répartir les bénéfiques dégagés par la Loterie Romande. Chaque commission est organisée selon ses propres règles.

Un montant de l'ordre de 10% des répartitions cantonales est réservé pour des projets d'envergure romande. La conférence romande, composée des président-e-s de chaque organe de répartition, est chargée de cette distribution.

Organisation de la Loterie Romande



3.1 Modalités de répartition des bénéfices entre cantons

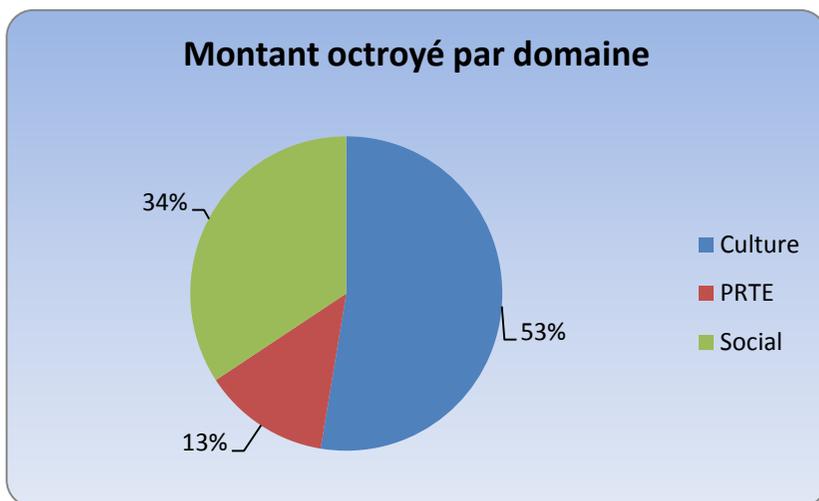
Les bénéfices de la Loterie Romande sont redistribués aux organes cantonaux. La répartition tient compte de deux éléments :

- la population de chaque canton,
- le revenu global brut des jeux par canton.

3.2 Montant distribué dans le Canton de Vaud

Pour la période allant de juillet 2014 à fin juin 2015, l'organe vaudois de répartition a octroyé un montant total de CHF 36'502'263.-. Par ailleurs, pour le même exercice, les taxes et prélèvements cantonaux représentent plus de 20 millions de francs.

L'octroi des dons est trimestriel et le montant se répartit de la manière suivante entre les différents domaines :



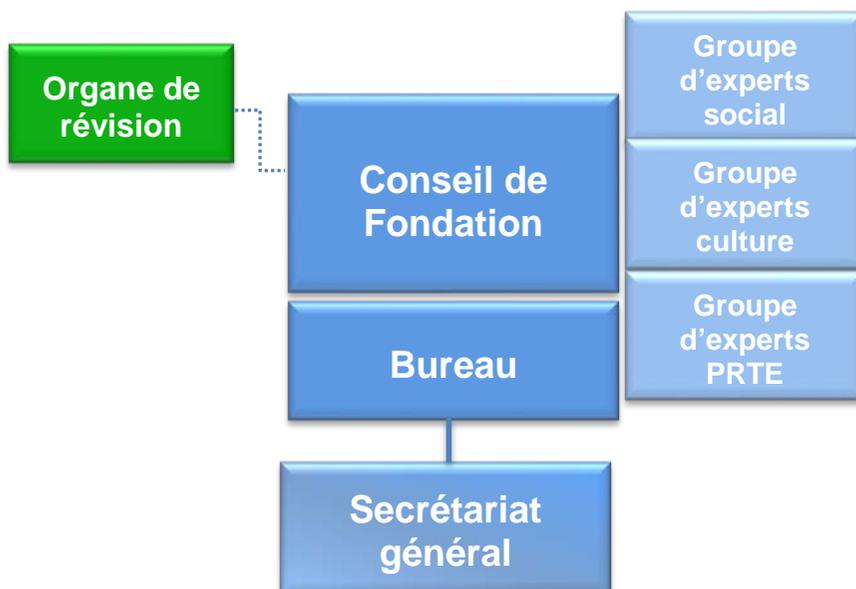
Pour cet exercice, le nombre de dossiers reçus s'élève à 978.

Sur ces 978 dossiers, 769 répondant aux critères d'attribution de la FASC ont été examinés par les groupes d'experts.

4. Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud

La Fondation d'aide sociale et culturelle est l'organe chargé de redistribuer les bénéfices de la Loterie Romande sur le territoire vaudois (à l'exception du soutien au sport géré par la Fondation Fonds du Sport Vaudois).

Cette entité dispose d'une personnalité juridique propre. Elle est indépendante de l'administration cantonale et de la Loterie Romande.



4.1 Liste des membres du Conseil de Fondation

- Madame Anne-Marie Maillefer*, Présidente
- Monsieur Rémy Jaquier*, Vice-président
- Madame Pascale Fischer*
- Madame Françoise Jaunin
- Monsieur Michael Kinzer
- Madame Catherine Labouchère
- Monsieur Philippe Maillard (jusqu'au 31.12.2014)
- Monsieur Jean-Pierre Pastori
- Monsieur Olivier Pichard
- Monsieur Michel Renaud (jusqu'au 31.12.2014)
- Monsieur Philippe Sordet*
- Monsieur Pierre Starobinski
- Monsieur Edmond Vullioud*
- Madame Rebecca Ruiz (depuis mai 2015)
- Madame Hélène Brioschi-Lévy (depuis mai 2015)

**Membres du Bureau*

4.2 Secrétariat général et administration

- Monsieur Blaise Triponez, Secrétaire général
- Madame Virginie Duval, Assistante
- Madame Catherine Pagano, Assistante

L'effectif total représente 2.8 équivalents plein temps (EPT).

4.3 Organisation

Conseil de Fondation :

Le Conseil de Fondation est composé de 13 membres choisis pour leur représentativité des divers secteurs soutenus par la Loterie Romande et des régions du canton de Vaud.

Les membres sont nommés par le Conseil d'Etat.

Bureau :

Composé de 5 membres, le Bureau veille à la bonne marche de la FASC et à l'exécution des décisions du Conseil.

Groupes d'experts :

Ces groupes sont chargés d'analyser les dossiers et de faire des propositions de dons au Conseil de Fondation. Ils sont au nombre de trois :

- Culture
- Social
- Promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit (PRTE)

Organe de révision :

Une société fiduciaire est chargée de réviser les comptes trimestriellement.

Secrétariat général et administration :

Le secrétariat général est en charge de l'étude, de la préparation, du suivi et du contrôle des dossiers ainsi que de la gestion administrative.

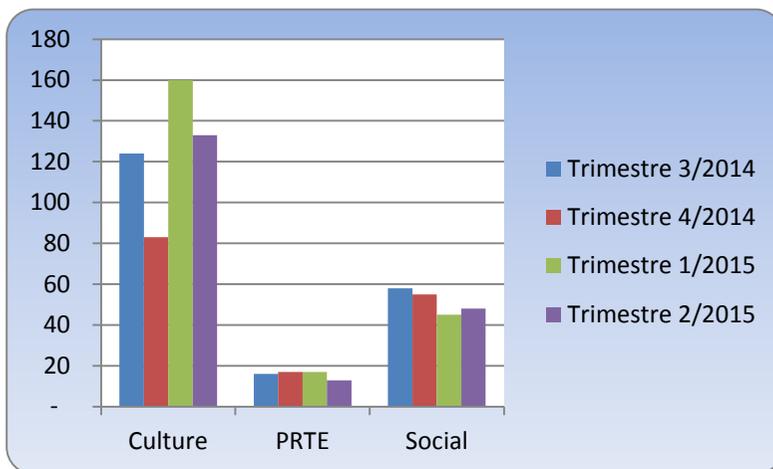
4.4 Charges de fonctionnement

La FASC porte une extrême attention à ses charges de fonctionnement et à la gestion de sa trésorerie. L'objectif est de consacrer le maximum des ressources aux institutions d'utilité publique. Pour la période concernée, les charges de fonctionnement de la FASC représentent moins de 2% des dépenses totales.

5. Modalités d'attribution et règles d'octroi

Les dossiers sont traités de manière impartiale en fonction de critères précis. Le détail des règles d'octroi est public et consultable sur le site www.entraide.ch.

Des questionnaires spécifiques doivent être complétés par tous les requérants. Ceux-ci sont ensuite examinés par les différents organes de la FASC. Le Conseil de Fondation prend la décision finale s'agissant de l'octroi du don et du montant à attribuer. La répartition des 769 dossiers examinés par les groupes d'experts se présente comme suit :



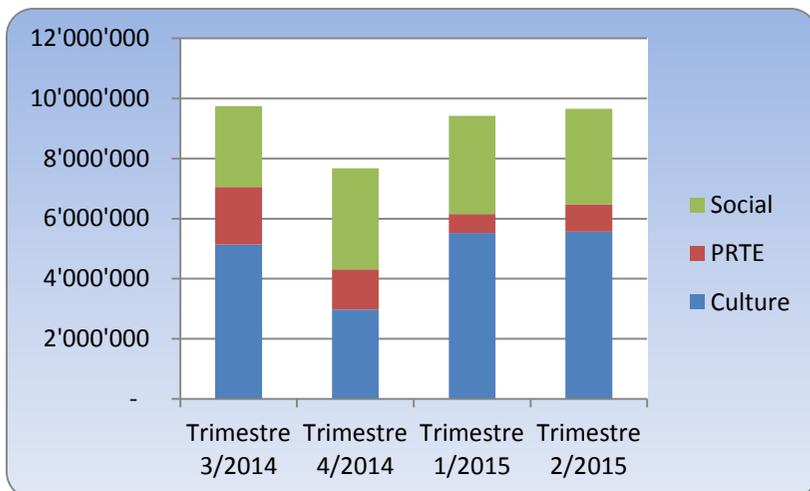
6. Domaines et répartition

Le montant alloué lors de chacune des quatre répartitions de l'exercice a varié entre 7,7 et 9,7 millions de francs.

La somme totale octroyée sur la période représente :

- CHF 19'211'588.- en faveur de la culture,
- CHF 12'508'175.- en faveur du domaine social,
- CHF 4'782'500.- en faveur du domaine de la promotion, de la recherche, du tourisme, de l'environnement et du patrimoine construit.

Répartition trimestrielle par domaine



6.1 Groupe d'experts « social »

Cette commission est présidée par Madame Pascale Fischer.

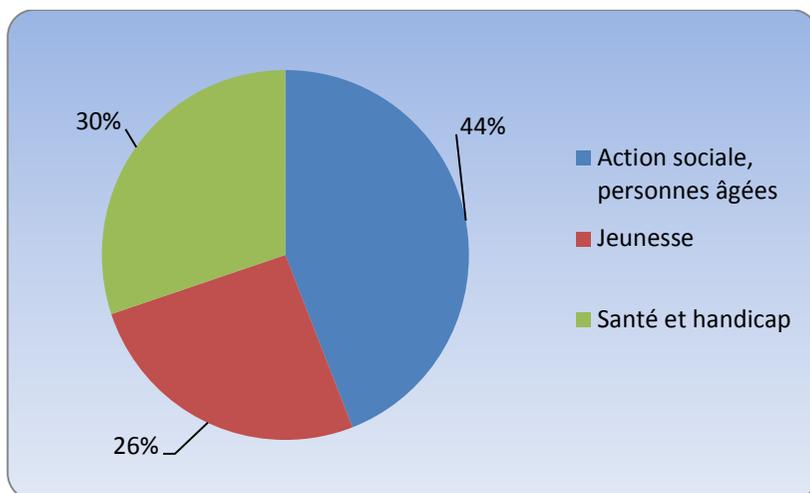
Membres :

- Monsieur Philippe Maillard (sortant au 31.12.2014)
- Monsieur Olivier Pichard
- Monsieur Michel Renaud (sortant au 31.12.2014)
- Madame Rebecca Ruiz (depuis mai 2015)
- Madame Hélène Brioschi-Lévy (depuis mai 2015)

Experts externes :

- Monsieur Michel Surbeck
- Madame Laurence Wacker
- Monsieur Christophe Equey

Les CHF 12'508'175.- distribués durant l'exercice à des projets de ce domaine se répartissent entre les secteurs suivants :



6.2 Groupe d'experts « culture »

Cette commission est présidée par Monsieur Edmond Vullioud.

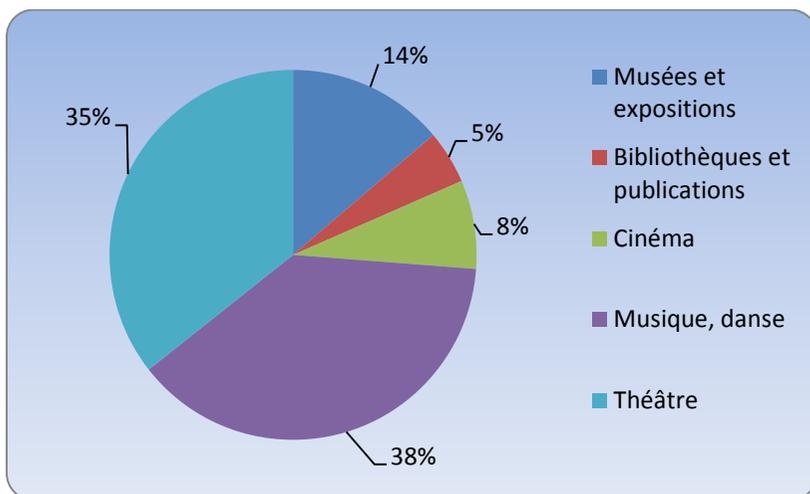
Membres :

- Madame Françoise Jaunin
- Monsieur Michael Kinzer
- Monsieur Jean-Pierre Pastori
- Monsieur Pierre Starobinski

Experts externes :

- Madame Marie-Claude Jequier
- Monsieur Raphaël Aubert

Les CHF 19'211'588.- distribués durant l'exercice à des projets de ce domaine se répartissent entre les secteurs suivants :



6.3 Groupe d'experts « promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit »

Cette commission est présidée par Monsieur Philippe Sordet.

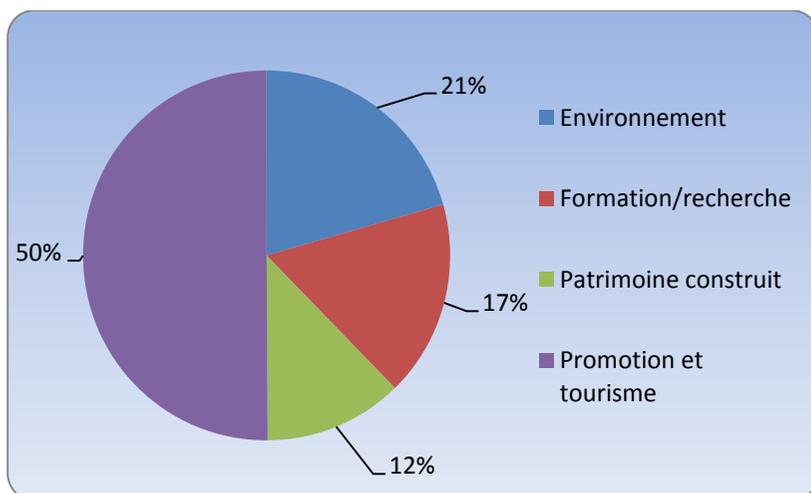
Membres :

- Madame Catherine Labouchère
- Monsieur Rémy Jaquier

Experts externes :

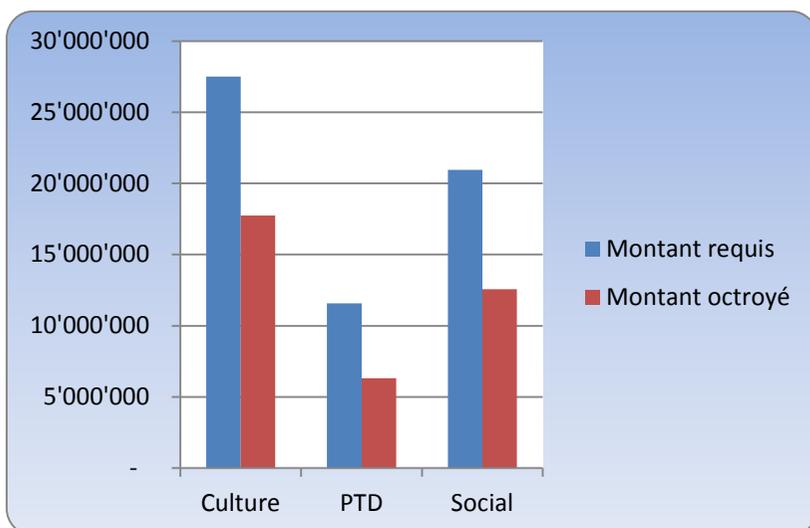
- Monsieur Roland Dapples
- Monsieur Vincent Krayenbuhl

Les CHF 4'782'500.- distribués durant l'exercice à des projets de ce domaine se répartissent entre les secteurs suivants :



6.4 Plus de demandes que de moyens disponibles

Les ressources de la FASC ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Même si les requêtes respectent les critères d'attribution, les moyens à disposition sont limités. Les groupes d'experts et le Conseil de Fondation ont la responsabilité de prioriser les aides.

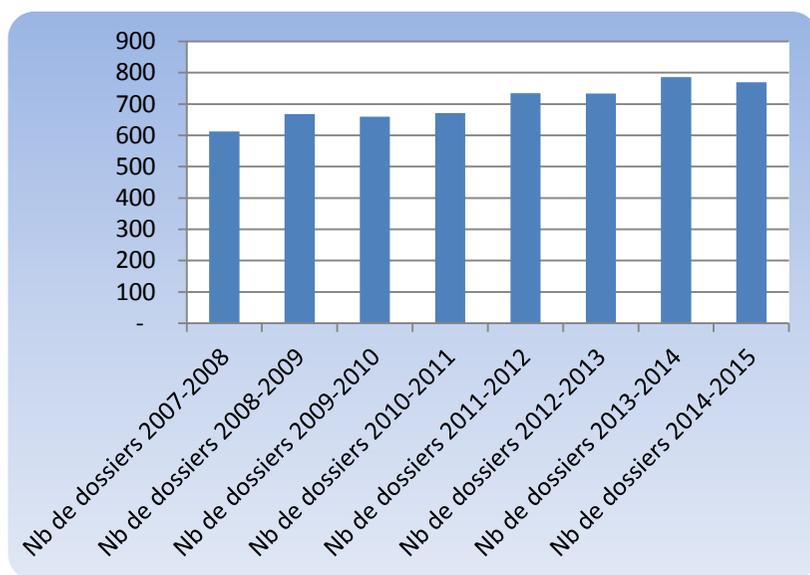


Le total des montants demandés au cours de l'exercice s'est élevé à près de 60 millions de francs.

La FASC a pu octroyer 36 millions (soit un taux de couverture de 60%).

7. Evolution des demandes et des attributions de dons

Le nombre de dossiers traités par le Conseil de Fondation s'est stabilisé par rapport au dernier exercice. Il y a même une légère baisse le nombre de dossiers traités passant de 786 à 769 (diminution de 2 %).



La légère diminution du nombre de dossiers traités concerne tous les domaines (culture -11 dossiers ; social -1 dossier ; PRTE -5 dossiers).

En ce qui concerne le montant total des dons, il s'élève à CHF 36'502'263.- pour la période allant de juillet 2014 à juin 2015, soit également une légère diminution (CHF 112'941.-) par rapport à l'exercice précédent.



La liste des institutions et les montants accordés ainsi que toutes les règles d'attribution sont consultables sur le site www.entraide



Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC)
Commission vaudoise de répartition de la Loterie Romande
Rue St-Martin 9 - 1003 Lausanne
Tél. : 021/351.00.65 / Fax : 021/ 351.00.66
E-mail : vd@entraide.ch
Site internet : www.entraide.ch
Septembre 2015